



À Draguignan, le 11 décembre 2024.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni dans la salle C de la maison des sports et de la jeunesse, le mardi 10 décembre 2024 à 18 h, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Gilbert Wiencek, Jean-Yves Jambu, Éric Dufétel, Muriel Simon-Devos, Hervé Thinnes, Marie-Christine Omdahl, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Sylvie Fechino Felin, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient absents, et pour la plupart excusés : Arnaud Autric, Nicole del Cucina, Christian Lallier, Jean-Daniel Giboin, Roger Contri, Patrick Chatelain, Christian Glénard, Hubert Nicolas, Pierre Malléus, Pierre Ledesma, Guillaume Métivier, Maurice Doumax.

ORDRE DU JOUR

- 1. Comptes rendus des commissions
 - a. PLU: retour de la réunion du 27 novembre dernier
 - b. Gestion des déchets : point de situation du projet PTE
 - c. Voirie
 - d. Voisins vigilants
 - e. Événementiel
- 2. Points soulevés depuis la dernière réunion
- 3. Informations diverses
- 4. Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président accueille Richard Devilette, conseiller municipal délégué aux relations avec les conseils de quartier, accompagné de Magali Enet, du service vie des quartiers et cadre de vie. Grégory Loew, adjoint au maire délégué aux travaux, aux interventions concourant à l'aménagement des lieux de vie et à la démocratie participative, et Bernard Bonnabel, adjoint au maire délégué aux sports et à la santé et aux conseils de quartiers sud et ouest, sont tous deux excusés, retenus par une séance du conseil communautaire.

1. Comptes rendus des commissions

Les propos rapportés ci-dessous reprennent en grande partie ceux entendus le lundi 9 décembre en soirée lors de la réunion publique qui s'est tenue au complexe Saint-Exupéry, réunion présidée par Richard Strambio, maire de Draguignan, accompagné de Myriam Garcia, sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan, de Pierre Couttenier, procureur de la République, et de Cédric Fèvre, commissaire de police de Draguignan, lui-même accompagné de l'adjointe à la police municipale de la ville.

a. Plan local d'urbanisme (Sylvie Fechino Felin, Nicole del Cucina, Arnaud Autric)

Retour de l'atelier PLU qui s'est déroulé le mercredi 27 novembre dernier, de 18 h 30 à 20 h, en salle des Cordeliers de l'hôtel de ville, et auxquels ont participé Sylvie Fechino Felin, Nicole del Cucina, Arnaud Autric, Jean-Yves Jambu et Éric Dufétel.

Encadrée par six modérateurs formés à l'exercice, cette réunion a scindé en trois groupes les quelques trente personnes présentes, venues des quartiers sud, ouest et nord, pour leur demander leur avis sur de nombreux sujets relatifs au PLU. Ceux-ci étaient d'ampleur et les réponses mitigées, tant les participants ont pu relever que les points de vue des uns et des autres étaient parfois très éloignés, sinon opposés. Par exemple, certains souhaitent l'implantation dans nos quartiers périphériques de services tels que commerces ou points santé, quand d'autres souhaitent conserver l'éloignement en invitant les premiers à s'installer en ville, plus près de ce dont ils semblent avoir besoin.

Une synthèse de ce qui a été produit est attendue au sein du conseil.

La relation avec les propos tenus en réunion publique le 9 décembre est établie pour évoquer les compensations imposées à toute nouvelle construction : depuis 2017, chaque propriétaire est tenu de créer un bassin de rétention ou une noue d'un volume en rapport avec la surface que son projet va imperméabiliser.

L'accès à l'eau potable est également évoqué et un point est fait à ce sujet par Richard Devilette, d'où il ressort que la ville mène des actions pour sécuriser cet accès.

En séance, des idées d'amélioration sont avancées ; elles pourraient constituer des solutions aux problèmes que nous rencontrons dans notre quotidien, comme des bassins de rétention des eaux de pluie ou des tuiles photovoltaïques.

L'aménagement du territoire, c'est aussi faire connaître les problèmes que chacun rencontre. Le conseil de quartier fera remonter les informations fournies par les habitants avec une fiche de suivi, moyen très pratique pour soulever un point appelant une action et assurer la traçabilité de son traitement. Pour mémoire, les fiches traitées ou en cours de traitement sont accessibles sur le site de la ville en cliquant <u>ici</u> et en consultant le tableau situé en bas de page.

b. Voirie, dont le développement des pistes cyclables (Pascal Delugeau, Pierre Ledesma)

Les trottinettes doivent être utilisées en respectant les règles en vigueur, consultables en cliquant <u>ici</u>. Les polices nationale et municipale ont mené des actions de pédagogie, les prochaines seront coercitives. Quelques points à rappeler autour de soi : l'usage d'une trottinette électrique est interdit aux mineurs de moins de quatorze ans, il est interdit sur les trottoirs et les passages protégés destinés aux piétons à moins de mettre pied à terre, une assurance est obligatoire, etc.

En matière de pédagogie, un conseiller évoque la possibilité d'utiliser les panneaux d'affichage dynamique pour communiquer à la population le nombre d'infractions sanctionnées.

c. Gestion des déchets (Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Hervé Thinnes, Guillaume Métivier)

Ce point a fait l'objet de vives interventions lors de la réunion publique du 9 décembre et <u>d'un article en page 8 de Var Matin, édition du 11 décembre</u> (on note en page 12 du même journal un article consacré à une usine de traitement des déchets et à une plateforme de compostage de biodéchets, du côté de Brignoles).

Ce que le conseil retient : le pôle de transition environnemental, ou PTE, n'en est encore qu'au stade de l'idée retenue et développée par DPVa, sachant que d'autres solutions existent. Le projet est en cours d'élaboration, le point de vue sanitaire retenant toute l'attention des élus comme des agents territoriaux. Quand le dossier sera bouclé, il sera transmis à la préfecture pour étude par ses services, ceux-ci ayant la charge de s'assurer de la conformité du projet avec les réglementations en vigueur. Si tout est correct, le préfet pourra signer l'arrêté d'exploitation. Dans le cas contraire, le projet sera retoqué.

Au cours de cette longue procédure, la population sera consultée par les élus locaux et dans le cadre de l'enquête publique réglementaire.

Par ailleurs, le choix du terrain d'implantation n'est pas encore arrêté. Celui identifié aujourd'hui a été choisi au terme d'une étude parce que répondant au mieux aux besoins jusqu'alors définis. Monsieur le Maire a précisé que les élus restaient ouverts à toute autre proposition de site.

Dans tous les cas, Madame la sous-préfète rappelle que la loi interdira, à compter de 2030, l'enfouissement d'ordures pouvant encore faire l'objet d'une valorisation matière.

À retenir et à diffuser autour de nous : l'impératif d'améliorer la gestion de nos propres déchets pour réduire ceux dits ultimes qui ne peuvent bénéficier d'aucune valorisation donc être destinés à l'enfouissement.

Dans le même registre, le conseil a reçu ces jours-ci une proposition d'intervention d'agents de DPVa pour améliorer la distribution de composteurs individuels. Le conseil est favorable à cette intervention, laquelle sera programmée au premier semestre 2025.

d. Voisins vigilants (Pascal Delugeau)

La sécurité en ville est abordée avec plusieurs témoignages, dont la plupart concernent des femmes seules. Le sentiment d'insécurité en ville est confirmé par de nombreux participants. Les propos tenus par le commissaire et confirmés par le procureur de la République au cours de la réunion publique du 9 décembre sont rappelés ici : il est important d'appeler le 17 et si nécessaire de déposer plainte. Ce sont les moyens d'action les plus efficaces. La population est donc invitée à les mettre en œuvre dès que la situation l'exige et le permet.

Par ailleurs, le commissaire a rappelé la nécessité de s'inscrire au dispositif Voisins vigilants pour être informé des alertes et pouvoir en diffuser.

Des voies, notamment des chemins, semblent inconnues de ce dispositif comme d'autres où la localisation des maisons comme des établissements professionnels est impérative, ne serait-ce que pour les livraisons. Le conseil demande à la mairie ce qu'il est possible de faire pour corriger cette anomalie. Les témoignages livrés en séance montrent qu'il y a lieu de s'intéresser au plus tôt à ce problème aux conséquences plus qu'embarrassantes.

e. Événementiel (personnes à identifier)

Le conseil envisage de reconduire la fête du quartier en s'associant avec le conseil de quartier sud, comme les deux années précédentes. Le conseil de quartier sud sera sollicité dans ce sens et le point porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. Point soulevé depuis la dernière réunion

a. Sans objet.

3. Informations diverses

- a. Projet participatif: point de situation à consulter en cliquant ici.
- b. Le conseil envisage de demander la reconduction de la fresque climat, animée par Magali Enet notamment. L'exercice dure trois heures et permet de mieux appréhender les enjeux globaux comme ceux du niveau du citoyen.

4. Questions diverses

a. La voirie du chemin du Seyran est en très mauvais état. Une réunion sur site a eu lieu le 12 novembre dernier : qu'en est-il ?

Réponse de la maire : un palliatif a été réalisé, mais il n'est pas satisfaisant. Une étude plus approfondie va être diligentée dès que les budgets le permettront.

b. Y a-t-il eu un retour pour le problème de la voirie de la contre-allée avenue Salvador Allende ? Pas encore de retour de la fiche...

Réponse de la maire : le problème n'est pas encore traité complètement. Le moment venu, la fiche sera retournée avec toutes les explications nécessaires.

c. Ce que dit la réglementation relative à l'emploi du feu et à l'écobuage dans le Var : cliquez ici.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 4 février prochain à 18 heures, à la maison des sports et de la jeunesse.

Rappel: merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest: ouest@ville-draguignan.fr.

À 20 h, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion.